



DODI EXPERTISE CONSEIL AUDIT

38, rue Gioffredo

06000 Nice

Tél : 04.93.55.37.26

Mob : 06.60.89.16.84

Contact@dodi-expertise.com

www.dodi-expertise.com

ENSEMBLE PARTOUT

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901

Siège social :
5, rue Nelson Mandela
87570 RILHAC RANCON

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2020

ENSEMBLE PARTOUT

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901 et le Décret du 16 août 1901

Siège social :
5, rue Nelson Mandela
87570 RILHAC RANCON

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2020

Aux Adhérents,

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 30 septembre 2020 dans le cadre des dispositions de l'article L.820-3-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association ENSEMBLE PARTOUT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 30 septembre 2020 dans le cadre des dispositions de l'article L.820-3-1 du code de commerce, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ENSEMBLE PARTOUT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « VI-Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme énoncé dans l'annexe des comptes annuels en page 13, l'Association a clôturé 6 projets associatifs initiés en 2018 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et 1 projet initié en 2018 est non terminé à la clôture de l'exercice. Pour 3 des projets clôturés en 2019, les soldes des subventions ont été reçus en 2020. Des conventions ont été conclues permettant à l'Association d'obtenir des subventions pour financer ses projets au profit des adhérents. Nos travaux ont consisté à analyser et à apprécier le caractère approprié des informations fournies dans ces conventions.

L'Annexe des Comptes annuels en page 16, dans son paragraphe « Tableau de suivi des fonds dédiés » présente et explique la méthode comptable relative à l'enregistrement et au suivi des fonds dédiés. Dans le cadre de nos diligences, nous avons pris connaissance des principes et méthodes de comptabilisation et nous avons examiné leur traitement comptable.

IV - VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier (rapport du conseil d'administration) et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 15 septembre 2020.

VI- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalie significative.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque nous pouvons raisonnablement nous attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

4

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

* * *

Fait à Nice, le 14 septembre 2020

CABINET DODI EXPERTISE CONSEIL AUDIT
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence

Nicolas DODI



COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 18	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total I							
Comptes de liaison Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	20 373		20 373	14 054	6 319	44.96
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	48 257		48 257	135 336	87 080	64.34
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	68 630		68 630	149 391	80 761	54.06
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	68 630		68 630	149 391	80 761	54.06

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 18	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	40		40	
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	934	40	974	NS
	Autres fonds associatifs				
FONDS DÉDIÉS	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	894	40	934	NS
	Comptes de liaison Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	29 382	119 196	89 814	75.35
	Fonds dédiés sur autres ressources				
DETTES (1)	Total III	29 382	119 196	89 814	75.35
	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
Comptes de Régularisation	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 152	30 155	3 997	13.25
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	5 990		5 990	
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
Comptes de Régularisation	Total IV	40 142	30 155	9 987	33.12
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		68 630	149 391	80 761	54.06

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

40 142 30 155

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 18	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	85 607	202 970	117 363	57.82
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	10		10	
Collectes				
Cotisations	10		10	
Autres produits		40	40	100.00
Total I	85 626	203 010	117 383	57.82
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	176 374	83 774	92 601	110.54
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)				
Total II	176 374	83 774	92 601	110.54
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	90 748	119 236	209 984	176.11
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	18	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	90 748		119 236		209 984	176.11
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	85 626		203 010		117 383	57.82
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	176 374		83 774		92 601	110.54
Solde intermédiaire	90 748		119 236		209 984	176.11
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	89 814				89 814	
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			119 196		119 196	100.00
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	934		40		974	NS

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Variation des fonds associatifs - générosité du public	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Tableau de suivi des fonds dédiés	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Valorisation des contributions volontaires	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
46800000 DIVERS Ch à Payer& Pdt à Recev			20 373.00
31/12/2019 OD PAR SOLDE	4 608.00		
31/12/2019 OD PAR SOLDE	7 869.00		
31/12/2019 OD PAR SOLDE	7 896.00		
COMPTES DE PASSIF			
40810000 FNP - FRS FACT NON PARVENUES			33 985.00
31/12/2019 OD FNP CAC 2019		*	1 800.00
31/12/2019 OD FNP ERZSEBET REPORTING			3 880.00
31/12/2019 OD FNP ASOCIATIA TURBULENCIA			3 675.00
31/12/2019 OD FNP ASOCIATIA YOUNG EUROPE			9 830.00
31/12/2019 OD frnp young europe society			3 800.00
31/12/2019 OD FNP BODOR ERZSEBET			4 690.00
31/12/2019 OD FNP BODOR ERZSEBET RAPPORTEUR			2 740.00
31/12/2019 OD FNP BODOR ERZSEBET			3 570.00

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

6 Projets ont été clôturés en 2019.

DATES DE FIN PAR PROJET :

Find the Balance (FTP) : 30/06/2019

Communication Masters : 31/05/2019

Building Interculturality : 28/02/2019

Advertising ME (AME) : 31/05/2019

Mitigation Youths (MY) : 31/05/2019

Nonformal Sports : 31/05/2019

Le projet Traditional European Sport Activities (TESA), initié en 2018, est toujours en cours.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Pour les Projets FTP, MY, AME les soldes des subventions ont été reçus en 2020. Les sommes ont été comptabilisées en produits à recevoir.

L'association envisage de fermer définitivement son activité en 2020, à la fin du dernier Projet "Traditional European Sport". De ce fait l'association s'est désistée de la mise en place de deux projets qui avaient préalablement été acceptés par Erasmus Plus. Des acomptes avaient été reçus pour ces Projets le 22 et 29 juillet 2020. Ces acomptes ont été remboursés le 20 et le 30 août de la même année. Les mouvements bancaires apparaissent dans le compte 58000000.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Il nous paraît certain, à ce jour que l'épidémie de COVID-19 (coronavirus) impactera les activités de l'association en 2020 dans une certaine mesure, cependant, ces mêmes impacts demeurent encore difficilement mesurables, sur l'évolution des activités de l'association.

Les mesures récentes, de confinement prises par les autorités françaises depuis le 17 mars 2020, ont déjà conduit à un ralentissement de l'activité de l'association.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Variation des fonds propres associatifs - générosité du public

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSUMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	MONTANT		MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	
Fonds propres sans droit de reprise										
Ecart de réévaluation										
Réserves :										
Réserves statutaires ou contractuelles										
Réserves d'investissement										
Réserves de compensation										
Réserves de trésorerie										
Réserves réglementées					40				40	
Autres réserves					40					
Report à nouveau										
Excédent ou déficit de l'exercice	40		974						934	
Autres fonds associatifs										
Fonds propres avec droit de reprise :										
Apports										
Legs et donations										
Résultats sous contrôle de tiers										
Ecart de réévaluation										
Dotations consommables										
Subventions d'investissement										
Provisions réglementées										
Réserve de trésorerie										
Amortissement dérogatoire										
Différence / réalisation éléments d'actifs										
Autres provisions réglementées										
Droit des propriétaires										
TOTAL	40		974		80		40		894	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	20 373	20 373	
TOTAL	20 373	20 373	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	34 152	34 152		
Autres dettes	5 990	5 990		
TOTAL	40 142	40 142		

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nou- velles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A - B + C
Erasmus+ Advertising ME	42 140	33 663	33 663		
Erasmus+ Building Interc	35 375				
Erasmus+ Communication M	66 833				
Erasmus+ Mitigation Yout	39 725	31 275	31 275		
Erasmus+ Find The Balan	25 624	16 757	16 757		
Erasmus+ Non Formal Spo	40 800				
Erasmus+ Traditional Spo	38 080	37 500	8 118		29 382
TOTAL	288 577	119 195	89 813		29 382

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	20 373
Total	20 373

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 985
Total	33 985

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Valorisation des heures de bénévolat de la Présidente et du Secrétaire pour l'Association sur la base de 2 heures par jour à raison de 365 jours par an par la Présidente, et 1 heure par jour à raison de 365 jours par an par le Secrétaire.

Sur la base du SMIC horaire en vigueur en 2019, cela représente 1095 heures à 10.03 euros de l'heure, soit une valorisation totale d'environ 10 983 euros.

Leurs contributions sont estimés à heures de bénévolat pour la Présidente et à heures pour le Secrétaire.